

Société 99 Advisory, 10 Avenue de la Grande Armée, 75017, Paris France

H.E. António Guterres Secrétaire Général Nations Unies New York, NY 10017 USA

Paris, le 20 janvier 2020

Objet : Lettre de réengagement au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que 99 Advisory soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous vous exprimons en premier lieu nos plus sincères regrets pour ne pas avoir été en mesure de publier les COP nécessaires. En effet, depuis notre inscription en 2017, la croissance de notre cabinet s'est accélérée brutalement : multiplication de nos effectifs, ouverture de bureaux à l'international et acquisition d'une société. Cette croissance rapide, bien qu'encourageante pour nos activités de conseil, nous a obligés à reporter l'intégration d'une démarche RSE à notre stratégie.

Cependant, aujourd'hui forts de cette nouvelle architecture interne, nous nous sentons prêts à matérialiser les principes du Global Compact que nous soutenons par de véritables actions durables et mesurables. C'est pourquoi nous vous exprimons en second lieu notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Également, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les Objectifs de Développement Durable.

99 Advisory fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments :

- Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
- 2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- 3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Morel Hugues, Président Directeur Généra